



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION  
N° 25-16

**DIRECTION EMPLOI, CARRIÈRES ET MOBILITÉ - Service concours - Modification du règlement général des concours et des examens organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (recours à la visioconférence)**

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à neuf heures trente, s'est réuni en son  
Le 24 juin 2025 siège, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

| TITULAIRES   |           | SUPPLÉANTS   |         |
|--|-----------|--|---------|
| <b>Mme Anne THIBAUT</b><br>Maire d'ARVILLE - Présidente  | Présente  | <b>Mme Isoline GARREAU</b><br>Maire de DIANT   | Excusée |
| <b>M. Vijay-Damien POIRIER</b><br>Conseiller municipal<br>Mairie de CESSON   | Présent*  | /  |         |
| <b>M. Mathieu VISKOVIC</b><br>Maire de NOISIEL – Vice-Président<br>de la Communauté<br>d'agglomération Paris-Vallée de la<br>Marne<br>1er Vice-président | Présent   | <b>M. Pascal FOURNIER</b><br>Vice-Président du Syndicat mixte<br>COLVATRI            | Absent  |
| <b>M. Gérard CHOMONT</b><br>Maire de CRÉGY-LES-MEAUX -<br>2 <sup>ème</sup> Vice-président  | Présent   | <b>Mme Gisèle DEVIE</b><br>Adjointe au Maire de CRÉGY-<br>LES-MEAUX                  | Absente |
| <b>M. Jean-François BERGAMINI</b><br>Maire de CHANGIS-SUR-MARNE  | Présent*  | /  |         |
| <b>Mme Monique BOURDIER</b><br>Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice-<br>président   | Présente* | <b>Mme Analia HALLER</b><br>Adjointe au Maire de ROISSY-EN-<br>BRIE                  | Excusée |
| <b>Mme Joëlle VACHER</b><br>Adjointe au Maire de VERNEUIL<br>L'ÉTANG – Membre du bureau  | Présente  | <b>Mme Valérie BENARD</b><br>Conseillère municipale - Mairie<br>de FONTENAY-TRÉSIGNY | Excusée |
| <b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b><br>Adjointe au Maire de TORCY -<br>Membre du bureau   | Présente  | <b>Mme Béatrice RIOLET</b><br>Adjointe au Maire de LA FERTÉ-<br>GAUCHER              | Absente |

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-16-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

| TITULAIRES   |  | SUPPLÉANTS   |            |
|--|--|--|------------|
| <b>M. Gérard CHANCLUD</b><br>Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau  | Absent                                 | <b>M. David CHARPENTIER</b><br>Adjoint au Maire de ESBLY   | Présent    |
| <b>M. François BOUCHART</b><br>Maire de ROISSY-EN-BRIE –<br>Membre du bureau   | Pouvoir Mme A.<br>THIBAUT              | <b>Mme Françoise SAVY</b><br>Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE                                       | Absente    |
| <b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b><br>Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau                                     | Présente*                              | <b>M. Vincent MEVEL</b><br>Maire de LARCHANT   | Absent     |
| <b>M. Bernard JACOTIN</b><br>Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau | Excusé                                 | <b>M. Pierre YVROUD</b><br>Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE | Présent*   |
| <b>Mme Marie-Martine SALLES</b><br>Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE   | Absente                                | /  |            |
| <b>Mme Nicole BUROT</b><br>Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES  | Excusée                                | <b>M. Laurent JACQUIN</b><br>Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY   | Absent     |
| <b>M. Patrick SNAKOWSKI</b><br>Adjoint au Maire de LONGPERRIER   | Absent                                 | <b>M. Jacques DELPORTE</b><br>Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE  | Absent     |
| <b>M. Thierry SEGURA</b><br>Maire de BOISSETTES  | Présent*                               | <b>Mme Martine WESOLOWSKI</b><br>Conseillère municipale - Mairie de SOLERS   | Absente    |
| <b>Mme Céline MICHARD</b><br>Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE  | Présente*                              | <b>Mme Ornella GUY</b><br>Conseillère municipale - Mairie de POINCY  | Absente    |
| <b>M. Gilles GROSLEVIN</b><br>Maire de SOLERS – Membre du bureau   | Absent                                 | <b>Mme Pascale PRUNET</b><br>Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY  | Absente    |
| <b>M. François RATIER</b><br>Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE   | Présent                                | <b>M. Serge DURAND</b><br>Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE   | Absent     |
| <b>M. Julien BOUSSANGE</b><br>Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY  | Absent                                 | <b>Mme Valérie JACQUENET</b><br>Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING                                | Absente    |
| <b>Mme Pascale LEVAILLANT</b><br>Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente                      | Présente<br>Arrivée après le point n°7 | <b>Mme Claude RAIMBOURG</b><br>Adjointe au Maire de DOUÉ   | Absente    |
| <b>M. Alain AUBRY</b><br>Maire du MESNIL-AMELOT  | Absent                                 | /  |            |
| <b>Mme Ghyslaine COURET</b><br>Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN   | Présente*                              | <b>M. Jacques KECK</b><br>Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG  | Présent*** |

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

| TITULAIRES  |           | SUPPLÉANTS  |         |
|---|-----------|---|---------|
| <b>Mme Eliane FERRER</b><br>Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie | Présente  | <b>Mme Isabelle PERIGAULT</b><br>Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX | Absente |
| <b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b><br>Adjointe au Maire de MEAUX                                  | Présente* | <b>M. Didier ATTALI</b><br>Conseiller municipal - Mairie de MEAUX   | Absent  |
| <b>Mme Colette BOISSOT</b><br>Adjointe au Maire de CHELLES                                    | Présente* | <b>Mme Annie FERRI</b><br>Adjointe au Maire de CHELLES  | Absente |
| <b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b><br>Adjointe au Maire de MELUN                                   | Absente   | <b>Mme Monique CELLERIER</b><br>Adjointe au Maire de MELUN  | Absente |

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

|   |    |
|---|----|
| <b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>   | 27 |
| <b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>   | 27 |
| <b>Quorum</b>   | 14 |
| <b>Présents</b>   | 8  |
| <b>Présents prenant part au vote</b>                    | 7  |
| <b>Présents en visioconférence</b>                      | 10 |
| <b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b> | 9  |
| <b>Pouvoirs</b>   | 5  |
| <b>Votants</b>  | 21 |

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

|                       |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| Mme Chrystel LECLERC  | Directrice générale des services |
| Mme Anne-Claire MÉLOT | Assistante de direction          |

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

**VU :**

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,
- l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 24/35 du 18 novembre 2024 portant actualisation du règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,

**CONSIDÉRANT :**

- qu'en application du décret n° 2024-79 du 7 juillet 2024, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, recourir à la visioconférence pour les épreuves orales, les auditions et les entretiens organisés dans le cadre des concours et examens professionnels, ainsi que pour un certain nombre de recrutements (recrutement sans concours, ceux effectués par la voie du Pacte et les recrutements de contractuels en situation de handicap),
  - que le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne doit faire l'objet d'une actualisation au regard de cette évolution,
- Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article 1**

D'ajouter le paragraphe suivant au règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, rubrique « Dispositions applicables aux candidats en situation de handicap » (page 5) :

*« En application du décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique, le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve le droit de permettre ou non le recours à la visioconférence pour les épreuves orales des concours mentionnés aux articles L. 325-2, L. 325-3 et L. 325-7 du Code Général de la Fonction Publique (concours externes, internes et troisièmes concours), ainsi que pour les examens professionnels mentionnés au 1° de l'article L. 523-1 et L. 522-24 du même code (examens professionnels par voies d'avancement de grade et de promotion interne). Dans l'hypothèse de ce recours à la visioconférence, les modalités de son organisation figureront dans l'arrêté d'ouverture du concours ou de l'examen professionnel concernés. »*

**Article 2**

D'approuver le règlement général des concours et examens professionnels ainsi modifié joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 30 juin 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,  
Anne THIBAUT  
Officier de l'Ordre national du Mérite



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250630-25-16-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025